

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2723

27 novembre 2007

### SOMMAIRE

BCG Luxembourg Holding S.à r.l. ....	130695	Marba Investments S.à r.l. ....	130683
Beagle Investments S.A. ....	130702	Mercorope S.A. ....	130681
Belair (LUX) Sustainable Alternatives SRI Fund .....	130658	MFR Italy Holdings S.à r.l. ....	130698
Bendick Holding S.A. ....	130698	NOSTA International S.à r.l. SPF .....	130693
Berber S.A. ....	130702	Odd Investments S.A. ....	130697
BROCKMONT International S.A. ....	130682	Opportunity Fund III Property VIII S.à r.l. .....	130690
CEREP III Eastern S.à r.l. ....	130691	Opportunity Fund III Property V S.à r.l. .....	130687
CEREP Investment W S.à r.l. ....	130691	Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l. .....	130690
Compagnie Walser des Eaux S.A. ....	130682	Opportunity Fund III Property XVIII S.à r.l. .....	130686
Confelux Holding S.A. ....	130701	Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l. .....	130689
Cortina Holding S.A. ....	130701	Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l. .....	130682
Crystal Immobilière S.A. ....	130700	Opportunity Fund III Property XXII S.à r.l. .....	130692
Daur .....	130693	Optifin S.A. ....	130703
DTM Luxembourg .....	130687	Orchid Real Estate S.A. ....	130700
Duran and Partners S.A. ....	130699	P.M. Management S.à r.l. ....	130704
Europäische Finanzstruktur S.A. ....	130699	Polymer Invest S.A. ....	130701
HK Editions Luxembourg S.A. ....	130683	Rivage Property S.à r.l. ....	130704
HK (Luxembourg) S.A. ....	130695	Someval S.A. ....	130703
Invivo S.à r.l. ....	130687	SPC Holding S.A. ....	130697
Jade Portfolio 1 S.à r.l. ....	130684	Stanwahr S.à r.l. ....	130700
Jardenne Corporation S.à r.l. ....	130702	Stone Consulting SA .....	130704
Jemalabo S.A. ....	130696		
Jendra S.A. ....	130698		
Joep Holding S.A. ....	130690		
Lagoas S.A. ....	130703		
Lenoir & Mernier, Luxembourg .....	130697		
Lincoln Investment Properties S.A. ....	130683		

**Belair (LUX) Sustainable Alternatives SRI Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 132.963.

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of October.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HARCOURT INVESTMENT CONSULTING AG, having its registered office at 48, Stampfenbachstrasse, CH-8006 Zurich (Switzerland),

duly represented by Julia Blunck, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 October 2007.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) which it declares organized by itself.

**Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital - specialized investment fund («société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé») under the name of BELAIR (LUX) SUSTAINABLE ALTERNATIVES SRI FUND (hereinafter the «Company»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is to invest the funds available to it in any kind of assets (including derivatives) eligible under the law of 13 February 2007 on specialized investment funds (the «2007 Law») with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2007 Law.

**Title II. Share capital - Shares - Net asset value**

**Art. 5. Share Capital - Classes of Shares.** The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-). The minimum capital of the Company must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been authorized as an undertaking for collective investment under Luxembourg law. The initial capital is thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares of no par value.

The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested in any kind of assets (including derivatives) eligible under the 2007 Law pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors for the Company, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the board of directors.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares shall, if not expressed in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the total of the net assets of all the classes of shares.

**Art. 6. Form of Shares.**

(1) The Company shall issue shares in registered form only.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name

of each owner of record of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences the shareholder's right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding. Global certificates may also be issued at the discretion of the Board of Directors.

Share certificates shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the Board of Directors; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may determine.

(2) Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

(3) Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that the shareholder's share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at the shareholder's request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

(5) The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

(6) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro-rata basis.

**Art. 7. Issue of Shares.** The Board of Directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares; the Board of Directors may, in particular, decide that shares of any class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents for the shares of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant class as determined in compliance with Article 11 hereof as of such Valuation Day as is determined in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board of Directors. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board of Directors which shall not exceed 10 Luxembourg bank business days from the relevant Valuation Day. The Board of Directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

If subscribed shares are not paid for, the Company may cancel their issue whilst retaining the right to claim its issue fees and commissions.

The Board of Directors may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the Auditor

of the Company («réviseur d'entreprises agréé») (as defined in Article 21 herein below) and provided that such securities comply with the investment objectives, policies and restrictions of the Company. The costs of any such contribution shall be borne by the relevant investor.

**Art. 8. Redemption of Shares.** Any shareholder may at any time require the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the Board of Directors in the sales documents for the shares and within the limits provided by law and these Articles.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which shares may be redeemed in any class of shares; the Board of Directors may, in particular, decide that shares of any class shall only be redeemed on such Valuation Days (each a «Redemption Day» and together the «Redemption Days») as provided for in sales documents for the shares of the Company.

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the Board of Directors and /or the sales documents, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 12 hereof. Shares will not be redeemed if the calculation of the net asset value per share is suspended in accordance with Article 12 hereof.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the relevant class, as determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the sales documents for the shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest tenth of a unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class. At the Company's discretion, the Company reserves the right to transfer any existing shareholder who falls below the minimum shareholding requirement for one class of shares into another appropriate class of shares without charge.

Further, if on any given Redemption Day, redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to the Article 9 hereof exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number or value of shares in issue in a specific class, the Board of Directors may decide that all or part, on a pro-rata basis for each shareholder asking for the redemption of his Shares, of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interest of the Company. On the next Redemption Day following that period, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

The Company shall have the right, if the Board of Directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in kind by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such class or classes of shares equal in value (calculated in the manner described in Article 11) as of the Redemption Day, on which the redemption price is calculated, to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares of the relevant class or classes of shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

All redeemed shares may be cancelled.

**Art. 9. Conversion of Shares.** Unless otherwise determined by the Board of Directors for certain classes of shares, any shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his shares of one class into shares of another class, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the Board of Directors shall determine.

The price for the conversion of shares from one class into another class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes of shares, calculated on the same Redemption Day.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class. At the Company's discretion, the Company reserves the right to transfer any existing shareholder who falls below the minimum shareholding requirement for one class of shares into another appropriate class of shares without charge. Shares of any class will not be converted in circumstances where the calculation of the net asset value per share of such class is suspended by the Company pursuant to Article 12 hereof.

The shares which have been converted into shares of another class may be cancelled.

**Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares.** The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Board of Directors being herein referred to as «Prohibited Persons»).

For such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the «purchase notice») upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice; in the case of registered shares, his name shall be removed from the register of shareholders, and the certificate or certificates representing such registered shares will be cancelled.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the «purchase price») shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the Board of Directors for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto. Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any redemption proceeds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant class or classes of shares. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

«Prohibited Person» as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

«Prohibited Person» as used herein includes the following:

a) Any person which does not qualify as a well-informed investor within the meaning of the 2007 Law. A well-informed investor within the meaning of the 2007 Law is an institutional investor, a professional investor or any other investor who has confirmed in writing that he adheres to the status of a well-informed investor and (i) invests a minimum of EUR 125,000.- in the Company or (ii) has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company.

b) U.S. Persons: Where it appears to the Company that any Prohibited Person is a U.S. Person, who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any shareholder all shares held by such shareholder without delay. In such event, first paragraph of Clause D here above shall not apply, being the purchase notice the first to be served by the Company.



Whenever used in these Articles, the terms «U.S. Person» mean with respect to individuals, any U.S. citizen (and certain former U.S. citizens as set out in relevant U.S. Income Tax laws) or «resident alien» within the meaning of U.S. income tax laws and in effect from time to time.

With respect to persons other than individuals, the term «U.S. Person» means (i) a corporation or partnership or other entity created or organised in the United States or under the laws of the United States or any state thereof; (ii) a trust where (a) a U.S. court is able to exercise primary jurisdiction over the trust and (b) one or more U.S. fiduciaries have the authority to control all substantial decisions of the trust and (iii) an estate (a) which is subject to U.S. tax on this worldwide income from all sources; or (b) for which any U.S. Person acting as executor or administrator has sole investment discretion with respect to the assets of the estate and which is not governed by foreign law. The term «U.S. person» also means any entity organised principally for passive investment such as a commodity pool, investment company or other similar entity (other than a pension plan for the employees, officers or principals of any entity organised and with its principal place of business outside the United States) which has as a principal purpose the facilitating of investment by a United States person in a commodity pool with respect to which the operator is exempt from certain requirements of part 4 of the United States Commodity Futures Trading Commission by virtue of its participants being non United States persons. «United States» means the United States of America (including the States and the District of Columbia), its territories, its possessions and any other areas subject to its jurisdiction.

**Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share.** The net asset value per share of each class shall be calculated in the reference currency (as defined in the sales documents for the shares) of the Company and expressed in the unit currency for the relevant class of shares. It shall be determined as of any Valuation Day, by dividing the net assets of the Company attributable to each class of shares within the Company, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class, on any such Valuation Day, by the number of shares in the relevant class within the Company then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest tenth of a unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, in which case all relevant subscription and redemption requests will be dealt with on the basis of that second valuation.

The calculation of the net asset value of the different classes of shares shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- 6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 7) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

- a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.
- b) The value of assets which are listed or dealt in on any stock exchange is based on the last available price on the stock exchange which is normally the principal market for such assets.
- c) The value of assets dealt in on any other regulated market which is recognized, operating regularly and open to the public (a «Regulated Market») is based on the last available price.
- d) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) or (c) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.
- e) The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts not traded on exchanges or on other Regulated Markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, spot, forward or

options contracts traded on exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and Regulated Markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable.

Credit default swaps will be valued at their present value of future cash flows by reference to standard market conventions, where the cash flows are adjusted for default probability. Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates' curve. Other swaps will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the board of directors and recognised by the auditor of the Company.

f) Units or shares of other Undertakings for Collective Investments will be valued at their last determined and available net asset value provided by the administrator of such Undertaking for Collective Investments (either final or estimated), provided that if events (including without limitation capital calls, distributions or redemptions effected by the Underlying Funds or one or more of their underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the Underlying Funds themselves) have occurred which may have resulted in a material change in the net asset value of such units or shares since the date on which the last net asset value was calculated, the value of such units or shares may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the Board of Directors, such change, or, if such price is not available, estimated net asset value can also be accepted from the investment manager of such Underlying Funds or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Board of Directors on a fair and equitable basis in good faith.

g) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the Board of Directors.

h) Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of ninety days or less will be valued by the amortized cost method which approximates market value.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of the Company will be converted into the reference currency of the Company at rates last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

#### II. The liabilities of the Company shall include:

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable expenses (including but not limited to administrative expenses, management fees, including incentive fees -if any-, custodian fees, and corporate agents' fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the Board of Directors, as well as such amount (if any) as the Board of Directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise but not be limited to fees (investment management fees and performance fees, if any) payable to its investment managers, fees and expenses payable to its Auditor and accountants, Custodian (as defined in Article 27 herein below) and its correspondents, administrative agent and paying agent, any listing agent, domiciliary agent, any distributor(s) and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the Directors and officers of the Company and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses including the costs of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, the costs for the publication of the issue, conversion, if any, and redemption prices and all other operating expenses, the costs for the publication of the issue and redemption prices, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount payable for yearly or other periods.

#### III. The assets shall be allocated as follows:

The Board of Directors may establish multiple classes of shares in respect of the Company in the following manner:

(a) If multiple classes of shares relate to the Company, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the investment policy of the Company provided however, that within the Company, the Board of Directors is empowered to define classes of shares so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific assignment of distribution, shareholder services or other fees and/or (v) the currency or currency unit in which the class may be quoted and based on the rate of exchange between such currency or currency unit and the reference currency of the Company and/or (vi) the use of different hedging techniques in order to protect in the reference currency of the Company the assets and returns quoted in the currency of the relevant class of shares against long-term movements of their currency of quotation and/or (vii) such other features as may be determined by the Board of Directors from time to time in compliance with applicable law;

(b) The proceeds to be received from the issue of shares of a class shall be applied in the books of the Company to the relevant class of shares issued in respect of the Company, and, as the case may be, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of the Company attributable to the class of shares to be issued;

(c) Upon the payment of distributions to the holders of any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organization which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board of Directors on the Redemption Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the Company shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares; and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day then its value shall be estimated by the Company.

**Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and conversion of Shares.** With respect to each class of shares, the net asset value per share and the price for the issue, redemption and conversion of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a month at a frequency determined by the Board of Directors, such date being referred to herein as the «Valuation Day».

The Company may temporarily suspend the determination of the net asset value per share of any particular class and the issue, redemption and conversion of its shares from its shareholders from and to shares of each class:

a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Company quoted thereon; or

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board of Directors as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company would be impracticable; or

c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to the Company; or

d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained; or



e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the Board of Directors be effected at normal rates of exchange;

f) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to shareholders having made an application for subscription, conversion or redemption of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Such suspension as to any class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, conversion and redemption of shares of any other class of shares if the assets within such other class of shares are not affected to the same extent by the same circumstances.

Any request for subscription, conversion or redemption may be revocable (i) with the approval of the Board of Directors or (ii) in the event of a suspension of the calculation of the net asset value, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each class of shares, following the end of the period of suspension.

### **Title III. Administration and Supervision**

**Art. 13. Directors.** The Company shall be managed by the Board of Directors which is composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Directors proposed for election listed in the agenda of the general meeting of shareholders shall be elected by the majority of the votes of the shares present or represented. Any candidate for director not proposed in the agenda of the meeting shall be elected only by vote of the majority of the shares outstanding.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

**Art. 14. Board Meetings.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. It may choose a secretary, who needs not to be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors.

The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the Board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 15. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 18 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 16. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors, by the joint signature of any officers of the Company or by the joint signatures of a director and an officer of the Company or of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 17. Delegation of Power.** The Board of Directors of the Company may delegate under its responsibility its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, sub-delegate their powers.

The Company may enter into a management agreement (the «Management Agreement») with one or several investment managers, as further described in the sales documents for the shares of the Company, who shall supply the Company with recommendations, advice and reports in connection with the management of the assets of the Company and shall advise the Board of Directors as to the selection of transferable securities and other assets pursuant to Article 18 hereof and have discretion, on a day-to-day basis and subject to the overall control of the Board of Directors of the Company to purchase and sell such investment funds and other assets and otherwise to manage the Company's portfolios.

The Board of Directors may create from time to time one or several committees composed of Directors and/or external persons and to which it may delegate powers as appropriate. The Board of Directors will, inter alia, create an Investment Committee for the Fund, which shall have the powers conferred to it in the sales documents for the shares of the Company.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 18. Investment Policies and Restrictions.** The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied, (ii) the currency hedging strategy to be applied to specific classes of shares and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the sales documents of the shares of the Company, that all or part of the assets of the Company be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds.

The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

**Art. 19. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term «opposite interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

**Art. 20. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 21. Auditor.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé», the «Auditor») appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The Auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

#### **Title IV. General Meetings - Accounting year - Distributions**

**Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company.** The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, each year on the thirteenth (13th) day of the month of June at 11.00 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 23. General Meetings of Shareholders in a Class of Shares.** The shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to such class.

The provisions of Article 22, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 24. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 25. Distributions.** The general meeting of shareholders of the class or classes issued shall, upon proposal of the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of the Company shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board of Directors to declare, distributions.

For any class of shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall determine from time to time.

The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant class or classes of shares issued.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### **Title V. Final provisions**

**Art. 26. Custodian.** To the extent required by law, the Company will enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the «Custodian»).

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 27. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of shareholders by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided at the majority of one fourth of the shares present and represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 28. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 29. Amendments to the Articles of Incorporation.** These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 30. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Transitory Dispositions*

1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2008.

2) The first annual general meeting will be exceptionally be held on the first Tuesday of April 2009.

#### *Subscription and Payment*

The share capital of the Company is subscribed as follows:

HARCOURT INVESTMENT CONSULTING AG, prequalified, subscribes for three hundred and ten (310) shares, resulting in a payment of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is as of now available to the Fund, as it has been justified to the undersigned notary.

The subscribers declared that upon determination by the Board of Directors, pursuant to the Articles, of the various classes of shares which the Company shall have, they will elect the class or classes of shares to which the shares subscribed to shall appertain.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses which shall be borne by the Investment Manager of the Fund as a result of its creation are estimated at approximately 7,000.- Euro.

#### *General Meeting of Shareholders*

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders which resolved as follows:

I. The following are elected as directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at December 31, 2008.

##### *Chairman of the Board:*

Peter Fanconi, Managing Partner at HARCOURT INVESTMENT CONSULTING AG, residing professionally in 48, Stampfenbachstrasse, CH-8006 Zurich.

##### *Members:*

Luc de Vet, Managing Director at CITCO (LUXEMBOURG) S.A., residing professionally in Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Michael M. Vareika, Managing Director at EUROPEAN FUND SERVICE S.A., residing professionally in 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

II. The following is elected as Auditor for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at December 31, 2008:

PricewaterhouseCoopers S. à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

III. The address of the Company is set at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (P.O. Box 230, L-2012 Luxembourg).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with us, the notary this original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

##### *A comparu:*

HARCOURT INVESTMENT CONSULTING AG, une société de droit suisse, ayant son siège social au 48, Stampfenbachstrasse, CH-8006 Zürich (Suisse),

dûment représentée par Madame Julia Blunck, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné le 23 octobre 2007.

La prédite procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera déposée auprès des autorités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé qu'il constitue.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est créé par les présents Statuts entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement



à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) sous la dénomination de BELAIR (LUX) SUSTAINABLE ALTERNATIVES SRI FUND (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»), des succursales, filiales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en tous les avoirs (dérivé inclus) autorisés par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la « Loi de 2007 ») avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi de 2007.

## **Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire**

**Art. 5. Capital Social - Catégories d'Actions.** Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 11 ci-dessous. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit actuellement un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000,-). Le capital minimum doit être atteint pendant douze mois après la date de l'autorisation de la Société comme organisme de placement collectif selon le droit luxembourgeois. Le capital initial est de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans valeurs nominale.

Les actions à émettre conformément à l'Article 7 ci-dessous pourront être émises, au choix du Conseil d'Administration, au titre de différentes catégories. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une catégorie déterminée sera investi dans tous les avoirs (dérivé inclus) autorisés par la Loi de 2007, suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour la Société, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le Conseil d'Administration.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories d'actions.

### **Art. 6. Forme des Actions.**

(1) La Société émettra des actions nominatives seulement.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque fraction d'action.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire. Le Conseil d'Administration pourra, à sa discrétion, émettre des certificats globaux.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

(2) Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

(3) Tout actionnaire autorisé d'obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer

l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci en temps opportun.

(4) Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'émission de certificats d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original, pour lequel le duplicata aura été émis, n'aura plus de valeur.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec l'annulation du certificat original.

(5) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. A défaut de la désignation d'un tel mandataire tous les droits attachés à ces actions seront suspendus.

(6) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la classe d'actions concernée.

**Art. 7. Emission des Actions.** Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une catégorie; le Conseil d'Administration peut, notamment, décider que les actions d'une catégorie seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée, déterminée conformément à l'Article 11 ci-dessous du Jour d'Evaluation conformément avec la politique déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration. Ce prix sera majoré en fonction d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société quand elle investit les résultats de l'émission et en fonction des commissions de vente applicables, tels qu'approuvés de temps à autre par le Conseil d'Administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée par le Conseil d'Administration qui n'excédera pas dix jours ouvrables au Luxembourg à partir du Jour d'Evaluation applicable. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Dans le cas où des actions souscrites ne sont pas payées, la Société peut annuler leur émission tout en se réservant le droit de réclamer ses frais d'émission et commissions.

Le Conseil d'Administrateurs pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé (tel que défini à l'article 21 ci-après) de la Société et à condition que ces valeurs soient compatibles avec l'objectif et la politique ainsi que des restrictions d'investissement de la Société telle que prévue dans les documents de vente des actions. Les coûts relatifs à de tels apports seront supportés par l'investisseur en question.

**Art. 8. Rachat des Actions.** Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration dans les documents de vente des actions et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront rachetées dans chaque classe d'actions; le Conseil d'Administration peut, notamment, décider que les actions de chaque classe d'actions seront uniquement rachetées à un tel Jour d'Evaluation (individuellement «Jour de Rachat» et collectivement «Jours de Rachat») telle que prévue dans les documents de vente des actions de la Société.

Le prix de rachat par action sera payable pendant une période prévue par le Conseil d'Administration et/ou dans les documents de vente, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 12 ci-dessous. Les actions ne seront pas rachetées lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire par action est suspendu conformément aux dispositions de l'Article 12 ci-dessous.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 11 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par les documents de vente des actions. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas au dixième de l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le Conseil d'Administration le déterminera.

Au cas où l'exécution d'une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie en dessous d'un certain nombre ou d'une certaine valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société peut décider de traiter la demande de cet actionnaire comme une demande de rachat de toutes les actions de l'intéressé relevant de cette classe d'actions. La Société

peut par ailleurs obliger un actionnaire au rachat de toutes ses actions lorsque la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par cet actionnaire tombe en dessous de la valeur déterminée. La Société a le droit de transférer à sa discrétion et sans frais, les actions d'une catégorie en une classe d'actions approprié si le nombre des actions d'un actionnaire tombe en-dessous du minimum requis une catégorie d'action.

En plus, si à une date de rachat donnée, les demandes de rachat faites conformément au présent Article et les demandes de conversion faites conformément à l'Article 9 des présents Statuts dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil d'Administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une classe d'actions déterminée, le Conseil d'Administration peut décider que le rachat ou la conversion de tout ou partie de ces actions sera, sur une base proportionnelle pour chaque actionnaire demandant le rachat, reporté pendant une période et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration, eu égard à l'intérêt de la Société. Ces demandes de rachat et de conversion seront traitées, lors du plus prochain Jour de Rachat suivant cette période, prioritairement par rapport aux demandes introduites postérieurement.

La Société aura le droit, si le Conseil d'Administration en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque actionnaire consentant par l'attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs constituée en fonction de telle(s) catégorie(s) d'actions d'égale valeur (calculée suivant la procédure décrite à l'Article 11) au Jour de Rachat auquel le prix de rachat est calculé, à hauteur de la valeur des actions à racheter. La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions de la ou des catégories dont il est question, et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

**Art. 9. Conversion des Actions.** A défaut de décision contraire par le Conseil d'Administration pour certaines catégories d'actions tout actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'une catégorie en actions d'une autre catégorie, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra soumettre ces conversions a des conditions et au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

Le prix de conversion des actions d'une catégorie à une autre sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux catégories d'actions concernées, calculée le même Jour de Rachat.

Au cas où l'exécution d'une demande de conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie en dessous d'un certain nombre ou d'une certaine valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société peut décider de traiter la demande de cet actionnaire comme une demande de conversion de toutes les actions de l'intéressé relevant de cette classe d'actions. La Société peut par ailleurs obliger un actionnaire à la conversion de toutes ses actions lorsque la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par cet actionnaire tombe en dessous de la valeur déterminée. Les actions de chaque catégorie ne seront pas converties lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire par action dans chaque catégorie est suspendu conformément aux dispositions de l'Article 12 ci-dessous.

Les actions, dont la conversion en actions d'une autre catégorie a été effectuée, seront annulées.

**Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions.** La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement (ces personnes, firmes ou sociétés à déterminer par le Conseil d'Administration ci-après désignées «Personnes Non Autorisées»).

A cet effet, la Société pourra:

A. - refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces actions à une Personne non Autorisée; et

B. - à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence le bénéfice économique de ces actions par une Personne Non Autorisée; et

C. - refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D. - s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, elle pourra l'enjoindre de vendre ses actions et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (ci-après l'«avis d'achat») à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis d'achat spécifiera les actions à acheter, la manière suivant laquelle le prix d'achat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis d'achat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires de la Société. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificat(s), le cas échéant, représentant les actions spécifiées dans l'avis d'achat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis d'achat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis d'achat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre des actionnaires, et le ou les certificat(s) représentant ces actions nominatives seront annulés.

(2) Le prix auquel chaque action sera achetée (le «prix d'achat») sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat d'actions de la Société et immédiatement antérieure à la date de l'avis d'achat ou immédiatement postérieure à la remise du ou des certificat(s) représentant les actions spécifiées dans cet avis, en retenant toujours le prix le moins élevé, le tout selon la procédure prévue à l'Article 8 des présents Statuts, diminué des frais prévus.

(3) Le paiement du prix d'achat à l'ancien propriétaire est en principe effectué dans la monnaie déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la catégorie concernée; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis d'achat), après que le prix d'achat ait été arrêté suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis d'achat conjointement aux coupons non échus y attachés. Dès signification de l'avis d'achat, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valoir de droits sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, à part le droit de recevoir le prix d'achat déposé (sans intérêts) de la banque après remise effective du ou des certificats tel que mentionné ci-dessus. Au cas où le prix de rachat n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans à compter de la date spécifiée dans l'avis d'achat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra à la (aux) catégorie(s) d'actions concernée(s). Le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs pour prendre en temps opportun toutes les mesures nécessaires pour rendre effectif ce droit de retour et autoriser une telle action au nom de la Société.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis d'achat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Les termes de «Personnes Non Autorisées» tels qu'utilisés dans les présents Statuts ne regroupent ni les souscripteurs d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société pendant que tel souscripteur détient de telles actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Les termes «Personnes Non Autorisées», tels que ci-définis comprennent:

a) Toute personne qui ne répond pas à la définition d'investisseur averti au sens de la Loi de 2007. Est investisseur averti au sens de la Loi de 2007 l'investisseur institutionnel, l'investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et (i) investit un minimum de 125.000,- euros dans la Société ou (ii) bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans la Société.

b) Un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique: lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée est un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, qui seul ou avec d'autres personnes est le bénéficiaire des actions, la Société peut sans délai racheter d'office ou faire racheter de tout actionnaire l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire. Dans ce cas, le premier paragraphe de la clause D ci-dessus ne sera pas applicable, l'avis d'achat étant le premier avis délivré par la Société.

Au sens des présents Statuts, les termes de «Ressortissants des Etats-Unis», visent pour les personnes physiques, tout citoyen des Etats-Unis d'Amérique (et certains cas d'anciens citoyens américains tels que définis dans les lois fiscales américaines sur le revenu) ou «résident étranger» au sens des lois fiscales américaines sur le revenu et en vigueur en temps opportun.

Concernant les personnes autres que les personnes individuelles, les termes «Ressortissant des Etats-Unis» visent (i) une société ou association ou autre entité créée ou organisée en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique ou de tout état des Etats-Unis d'Amérique; (ii) un trust lorsque (a) un tribunal américain est à même d'exercer une juridiction primaire sur ce trust et (b) un ou plusieurs mandataires américains ont l'autorité de contrôler toutes les décisions substantielles de ce trust et (iii) une succession (a) qui est soumise à la fiscalité américaine sur son revenu mondial de quelque provenance que ce soit; ou (b) pour lequel un Ressortissant des Etats-Unis agit en tant qu'exécuteur ou administrateur dispose d'un pouvoir discrétionnaire unique d'investissement sur tous les avoirs de la succession et que la succession n'est pas soumise à une loi étrangère. Le terme «Ressortissant des Etats-Unis» vise également toute entité organisée principalement à des fins d'investissement passif tels qu'un fonds («commodity pool»), une société d'investissement ou une autre entité similaire (autre qu'un plan de retraite pour les employés, fondés de pouvoir ou directeurs de toute entité organisée et ayant son

établissement principal hors des Etats-Unis) qui a été constituée dans un but de faciliter l'investissement par un Ressortissant des Etats-Unis dans un fonds («commodity pool») pour lequel l'opérateur est exempt de certaines exigences imposées par le Chapitre 4 des règles promulguées de la United States Commodity Futures Trading Commission en vertu du fait que ses participants ne sont pas des Ressortissants des Etats-Unis. «Etats-Unis» visent les Etats-Unis d'Amérique (y compris ses Etats et le District de Columbia), ses territoires, possessions et autres lieux soumis à sa juridiction.

**Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions sera exprimée dans la devise de référence (telle que définie dans les documents de vente des actions) de la Société et exprimée dans la devise de référence pour la classe d'actions. La valeur nette d'inventaire sera déterminée en divisant au Jour d'Evaluation les actifs nets de la Société correspondant à chaque classe d'actions, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette classe d'actions au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre d'actions de cette catégorie en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas au dixième d'unité le plus proche de la devise concernée tel que le Conseil d'Administration le déterminera. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la classe d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société dans quel cas toutes les demandes de rachat et de souscription seront effectuées sur base de cette deuxième évaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes catégories d'actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) tous les titres, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, obligations sans garantie droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés par elle, étant entendu que la Société pourra faire des ajustements d'une manière qui n'est pas en contradiction avec le paragraphe (a) ci-dessous en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit ou des procédés similaires;
- 4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts courus sur les avoirs portant intérêt qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- 6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'ont pas été amorties;
- 7) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur des avoirs qui sont cotés ou négociés sur une quelconque bourse de valeurs est basée sur le dernier prix disponible à la bourse de valeurs qui est normalement le marché principal pour de tels avoirs.

(c) La valeur des avoirs qui sont négociés sur un autre marché réglementé qui est reconnu, en fonctionnement régulier et ouvert au public (un «Marché Réglementé») est basée sur le dernier prix disponible.

(d) Dans la mesure où des valeurs mobilières ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé ou si, pour des valeurs cotées ou négociées sur une telle bourse ou sur un tel autre marché, le prix déterminé conformément aux dispositions sub (b) ou (c) ci-dessus n'est pas représentatif de la valeur probable de réalisation de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi.

(e) La valeur de liquidation des contrats à terme, spot, forward ou contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés équivalra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme, spot, forward ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les bourses de valeurs et Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats d'options, spot, forward ou ces contrats à terme sont négociés par la Société; pour autant que si un contrat d'options ou un contrat à terme ne peut pas être liquidé le



jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable.

Les credit default swaps seront évalués à la valeur actuelle des paiements en espèces futurs par référence aux conventions d'usage des marchés, en ajustant les paiements en espèces en fonction de la probabilité de défaut. Les swaps de taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie en référence à la courbe des taux applicable. Les autres swaps seront évalués à leur juste valeur marchande, telle que déterminée de bonne foi sur base des procédures établies par le Conseil d'Administration et reconnues par le réviseur de la Société.

(f) Les parts ou actions d'autres Organismes de Placement Collectif seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire déterminée et disponible fournie par l'administrateur de l'Organismes de Placement Collectif concerné (soit finale, soit estimée), si des événements (y compris, et sans réserves, des appels de capitaux, des distributions ou des rachats opérés par les fonds sous-jacents ou bien un ou plusieurs de leurs investissements sous-jacents ainsi que tous les événements significatifs ou tous développements affectant les investissements et les fonds sous-jacents eux-même) qui pourraient se traduire par un changement significatif de la valeur nette d'inventaire des parts ou actions depuis la date à laquelle la dernière valeur nette d'inventaire a été déterminée, se produisent, alors la valeur de ces parts ou actions, selon l'avis du Conseil d'Administration, pourra être ajustée de manière à refléter ce changement ou, si ce prix n'est pas disponible, la valeur nette d'inventaire estimée peut être également acceptée de la part du gestionnaire de l'Organismes de Placement Collectif concerné ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché de ces avoirs, alors le prix sera déterminé de bonne foi par le Conseil d'Administration sur une base juste et équitable.

(g) Toutes les autres valeurs mobilières et autres avoirs seront évalués à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration.

(h) Des instruments du marché monétaire détenus par la Société avec une maturité restante de quatre-vingt dix jours ou moins seront évalués par la méthode des coûts amortis qui reflète approximativement la valeur du marché.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimée dans la devise de référence de la Société sera convertie dans cette devise au dernier taux de change offert par des grandes banques. Si de telles cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé par le Conseil d'Administration de bonne foi ou par des procédures qu'il aura établies.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

#### II. Les engagements de la Société comprendront:

- 1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- 2) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris tous les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);
- 3) toutes les dépenses en cours ou à payer (y compris les dépenses administratives, les dépenses de conseil et de gestion, en ce compris des dépenses d'incitation, des frais de dépôt et les frais d'agent administratif);
- 4) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- 5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Conseil d'Administration pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute responsabilité éventuelle de la Société;

6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération tout les dépenses à payer par la Société qui comprennent entre autre les frais (frais de gestion et commission de performance, le cas échéant) payables aux gestionnaires, frais et dépenses payables aux réviseurs et comptables, au dépositaire (comme défini à l'article 27 ci-après) et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, enregistreur et de transfert, à l'agent de cotation, à tous agents payeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération des administrateurs ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux conseils d'administration, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de publicité incluant les frais de préparation, d'impression et de distribution des prospectus, rapports périodiques et déclarations d'enregistrement, les frais des rapports pour les actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

#### III. Catégories d'Actions:

Le Conseil d'Administration pourra établir deux ou plusieurs catégories d'actions de la manière suivante:

a) Si deux catégories d'actions se rapportent à la Société, les avoirs attribués à ces catégories seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique de la Société à condition qu'au sein de la Société, le Conseil d'Administration peut établir périodiquement des catégories d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution, de services à l'actionnariat ou autres frais; et/ou (v) un type d'investisseur spécifique; et/ou (vi) la devise ou unité de devise dans laquelle la catégorie peut être libellée et basée sur le taux de change entre cette devise ou une unité de devise et la devise de référence de la Société et/ou (vii) telles autres caractéristiques que le conseil d'administration établira en temps opportun conformément aux lois applicables;

b) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une classe d'actions seront attribués dans les livres de la Société à la classe d'actions concernée et, le cas échéant, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de la Société attribuables à la catégorie des actions à émettre;

c) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une catégorie, la valeur nette de cette classe d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et détermination devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le Conseil d'Administration ou par une banque, société ou autre organisation que le Conseil d'Administration peut désigner aux fins de calculer la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 8 ci-dessus seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, du Jour de Rachat au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, au Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence de la Société, seront évalués en tenant compte des taux de change, du marché, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

4) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

**Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions.** Dans chaque classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par mois à la fréquence que le Conseil d'Administration décidera, tel jour ou moment de calcul étant défini dans les présents Statuts comme «Jour d'Evaluation».

La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'une catégorie déterminée ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une catégorie en actions d'une autre catégorie:

a) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à cette classe d'actions est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues pourvu que telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société y cotés; ou

b) lorsqu'il existe une situation d'urgence d'après l'avis du Conseil d'Administration par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer de ses avoirs attribuables à une classe d'actions ou ne peut les évaluer;

c) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une classe d'actions ou les cours en bourse ou d'autres marchés relatifs aux avoirs d'une classe d'actions sont hors de service;

d) si pour toute autre raison les prix des investissements de la Société, attribuables à une classe d'actions donnée, ne peuvent être rapidement et exactement déterminés; ou

e) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'une catégorie ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation

ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux;

f) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société.

Pareille suspension sera publiée par la Société, si cela est approprié, et sera notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Pareille suspension concernant une classe d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une autre catégorie si les avoirs de cette autre classe d'actions ne sont pas affectés dans la même mesure par les mêmes circonstances.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion sera révocable (i) avec l'accord du Conseil d'Administration ou (ii) en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, auquel cas les actionnaires peuvent avertir la Société qu'ils désirent retirer leur demande. Si aucun avis n'est reçu par la Société, cette demande sera traitée au premier Jour d'Evaluation, tel que déterminé pour chaque catégorie concerné, suivant la fin de la période de suspension.

### **Titre III. Administration et Surveillance**

**Art. 13. Administrateurs.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs proposés sont indiqués à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires et seront élus à la majorité des votes des actions présentes ou représentées. Tout candidat non proposé à l'ordre du jour de l'assemblée ne sera élu qu'à la majorité des actions en circulation.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration devra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration pourra nommer des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration.

Une convocation écrite sera transmise aux administrateurs pour toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. Il pourra être passé outre cette convocation si chaque administrateur y consent par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires qui permettent aux personnes prenant part à cette réunion peuvent de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées.

Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire. Chaque membre du Conseil d'Administration exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit, les documents conjoints constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement prévue à l'Article 18 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 16. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers.** Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

**Art. 17. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et ses pouvoirs relatifs à la mise en oeuvre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs leur conférés par le Conseil d'Administration et qui peuvent, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

La Société peut conclure un contrat de gestion (le «Contrat de Gestion») avec un ou plusieurs gestionnaires, tels que plus amplement décrits dans les documents de vente des actions de la Société, qui fourniront à la Société des conseils recommandations, et rapports relatifs à la gestion des avoirs de la Société et qui conseilleront le Conseil d'Administration quant au choix des valeurs mobilières et autres avoirs conformément à l'Article 18 des présents Statuts et pourront, sous le contrôle du Conseil d'Administration et sur une base journalière, acheter et vendre à leur discrétion des parts de fonds d'investissement et autres avoirs de la Société et de gérer le portefeuille de la Société de façon générale.

Le Conseil d'Administration aura la possibilité de créer si besoin un ou plusieurs comités composés d'Administrateurs et/ou de personnes extérieures, à qui il pourra déléguer ses pouvoirs compétents. Le Conseil d'Administration créera, inter alia, un Comité d'Investissement pour le Fonds, qui devra bénéficier des pouvoirs qui lui sont conférés, dans le prospectus concernant les actions de la Société.

Le Conseil d'Administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 18. Politiques et Restrictions d'Investissement.** Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement, (ii) les techniques de couverture des risques à utiliser pour une catégorie spécifique d'actions, ainsi que (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le Conseil d'Administration conformément aux lois et règlements.

Le Conseil d'Administration, agissant dans l'intérêt de la Société, peut décider, de la manière décrite dans les documents de vente d'actions de la Société, que tout ou partie des avoirs de la Société peuvent être cogérés, de façon distincte, avec des avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments.

La Société est autorisée (i) à utiliser des techniques et instruments relatifs aux valeurs mobilières, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés pour une gestion de portefeuille efficiente et (ii) à utiliser des techniques et instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le contexte de la gestion de ses avoirs et dettes.

**Art. 19. Intérêt Opposé.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme «intérêt opposé» tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion.

**Art. 20. Indemnisation des Administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions au procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

**Art. 21. Réviseurs.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

#### **Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions**

**Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quel que soit la classe d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément au droit luxembourgeois, dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le treizième (13) du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration, conformément à une convocation énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, dans ce cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si toutes les actions sont des actions nominatives et si aucune publication n'a été faite, les convocations peuvent être envoyés que par lettre recommandée aux actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quel que soit la catégorie dont elle relève, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires d'une classe d'actions.** Les actionnaires d'une classe d'actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette classe d'action.

Les dispositions de l'Article 22, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.



Chaque action donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un administrateur.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 25. Distributions.** Dans les limites légales et sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) déterminera l'affectation des résultats de la Société et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions.

Pour chaque classe d'actions ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Le paiement de toutes distributions aux propriétaires d'actions nominatives se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires.

Les distributions pourront être payées dans la devise choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la (aux) catégorie(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

#### **Titre V. Dispositions finales**

**Art. 26. Dépositaire.** Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (le «dépositaire»).

Le dépositaire exécutera les devoirs et obligations tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans 2 mois à partir de la date où la démission devient effective. Le Conseil d'Administration peut révoquer le dépositaire mais il ne pourra révoquer le dépositaire que si un remplaçant a été nommé pour exercer ses fonctions.

**Art. 27. Dissolution de la Société.** La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 30 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum prévu à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, selon le cas.

**Art. 28. Liquidation.** La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 29. Modifications des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 30. Déclaration.** Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin, les mots «personnes» ou «actionnaires» englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

**Art. 31. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

*Dispositions transitoires*

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra exceptionnellement le premier mardi du mois d'avril 2009.

*Souscription et Paiement*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

HARCOURT INVESTMENT CONSULTING AG, préqualifiée, souscrit trois cent dix actions, résultant en un paiement total de EUR trente et un mille (EUR 31.000,-).

La preuve du total de ces paiements, c'est-à-dire de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

Les comparants ont déclaré qu'à la suite de la détermination par le Conseil d'Administration, conformément aux présents Statuts, d'une ou de plusieurs catégories d'actions, ils choisiront à quelle catégorie d'actions les actions souscrites à ce jour seront comptabilisées.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Frais*

Le montant des frais qui sera pris en charge par le Gestionnaire à raison de la constitution de la Société est évalué approximativement à EUR 7.000,-

*Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires*

Les comparants, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Sont nommés administrateurs pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008:

*Président du Conseil d'Administration:*

Peter Fanconi, Managing Partner chez HARCOURT INVESTMENT CONSULTING AG, dont l'adresse professionnelle est située à 48, Stampfenbachstrasse, CH-8006 Zurich.

*Membres du Conseil d'Administration:*

Luc de Vet, Managing Director chez CITCO (LUXEMBOURG) S.A., dont l'adresse professionnelle est située à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Michael M. Vareika, Managing Director chez EUROPEAN FUND SERVICE S.A., dont l'adresse professionnelle est située au 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

II. Est nommée réviseur d'entreprises pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008:

PricewaterhouseCoopers S. à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

III. L'adresse de la Société est fixée à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (B.P. 230, L-2012 Luxembourg).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. Blunck, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, Relation: LAC/2007/32429. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007130942/242/1363.

(070151273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

**Mercorope S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.277.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007130665/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09409. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**BROCKMONT International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.068.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2007*

1. Monsieur Daan Den Boer a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
3. Monsieur Hans de Graaf a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BROCKMONT INTERNATIONAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007130529/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Compagnie Walsers des Eaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.768.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 12 octobre 2007*

1. Monsieur Daniel Galhano a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
3. Monsieur Eric Magrini, préqualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COMPAGNIE WALSER DES EAUX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007130528/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.386.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 octobre 2007*

Le mandat de gérant de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *OPPORTUNITY FUND III PROPERTY XVI S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) SA.

Signatures

Référence de publication: 2007130527/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08811. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070151148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Marba Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.062.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique datées du 14 août 2007*

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant A.

2. Monsieur Benoît Nasr, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Henry Wilson, né le 31 janvier 1959 à Eireannach/Irish (Irlande), ayant son domicile professionnel à La Motte Chambers, St. Helier, Jersey JE1 1BJ, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

5. Le nombre des gérants a été augmenté de deux à quatre.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *MARBA INVESTMENTS S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007130535/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08780. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070151177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Lincoln Investment Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.158.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007130676/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09349. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**HK Editions Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 107.646.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007130662/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09289. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

**Jade Portfolio 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 131.455.

In the year two thousand and seven, on the seventh of September.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

JADE MANAGEMENT HOLDING S.à r.l. (formerly KPI RETAIL PROPERTY 33 S.à r.l.), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.859, here represented by Corinne Petit, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 6 September 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of JADE PORTFOLIO 1 S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 August 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of seven hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 787,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) by the issue of seven hundred and eighty-seven thousand five hundred (787,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

The seven hundred and eighty-seven thousand five hundred (787,500) new shares have been subscribed by JADE MANAGEMENT HOLDING S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of approximately eighty per cent (80%) of the share capital of Wohnungsbaugesellschaft JADE mbH, a private limited liability company incorporated under the laws of Germany, with registered office in Lessingstrasse 2, 26382 Wilhelmshaven, Germany, registered in the commercial register of the local court in Oldenburg under HRB 130003, held by JADE MANAGEMENT HOLDING S.à r.l. represented by one share, having a nominal value of nine hundred sixty-five thousand six hundred euro (EUR 965,600.-) and one share, having a nominal value of three hundred ninety-four thousand four hundred euro (EUR 394,400.-).

The total contribution of seventy-one million four hundred and sixty-five thousand four hundred and eighteen euro (EUR 71,465,418.-) will be allocated to the share capital of the Company for an amount of seven hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 787,500.-) and to the Company's share premium account for an amount of seventy million six hundred and seventy-seven thousand nine hundred and eighteen euro (EUR 70,677,918.-).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5 § 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at eight hundred thousand euro (€ 800,000.-) represented by eight hundred thousand (800,000) shares of one euro (€ 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

*Pro rata contribution tax payment exemption request*

Considering that, as far as the contribution of the shares of Wohnungsbaugesellschaft JADE mbH are concerned, the present deed concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind from another



Luxembourg company consisting of 80% of the shares of a company having its registered office in an European Union Member State, the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4-2 of the Luxembourg law of 29th December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

All the conditions as set forth by Article 4-2 of the law of 29th December 1971, as amended, are met in order to exempt the contribution of the shares in Wohnungsbaugesellschaft JADE mbH from the capital contribution duty.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand euro (€ 6,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

JADE MANAGEMENT HOLDING S.à r.l. (anciennement KPI RETAIL PROPERTY 33 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.859, ici représentée par Corinne Petit, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 6 septembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de JADE PORTFOLIO 1 S.à r.l., (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 août 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt sept mille cinq cent euros (EUR 787.500,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à huit cent mille euro (EUR 800.000,-) par l'émission de sept cent quatre-vingt sept mille cinq cent (787.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les sept cent quatre-vingt sept mille cinq cent (787.500) parts sociales nouvelles ont été souscrites par JADE MANAGEMENT HOLDING S.à r.l., prénommée, payé par un apport en nature consistant en approximativement quatre-vingt pour cent (80%) du capital social de Wohnungsbaugesellschaft JADE mbH, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois allemandes, ayant son siège social à Lessingstrasse 2, 26382 Wilhelmshaven, immatriculée auprès du Registre commercial de la cour local de Oldenburg sous le numéro HRB 130003 détenu par JADE MANAGEMENT HOLDING S.à r.l., représenté par une part sociale, ayant une valeur nominale de neuf cent soixante cinq mille six cents euros (EUR 965.600,-) et une part sociale, ayant une valeur nominale de trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents euros (EUR 394.400,-).

L'apport total de soixante et onze millions quatre cent soixante-cinq mille quatre cent dix huit euros (EUR 71.465.418,-) sera alloué pour partie au capital social de la Société pour un montant de sept cent quatre-vingt sept mille cinq cent euros (EUR 787.500,-) et pour partie au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de soixante dix millions six cent soixante dix-sept mille neuf cent dix-huit euros (EUR 70.677.918,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

### Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 5 § 1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent mille euros (€ 800.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales de un euro (€ 1,-) chacune (ci-après désignés les «Parts Sociales»). Les détenteurs des Parts Sociales sont désignés comme les «Associés».»

### Demande d'exonération du droit d'apport

Considérant que, dans la mesure où l'apport des parts sociales de Wohnungsbaugesellschaft JADE mbH est concerné, le présent acte correspond à une augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par un apport en nature fait par une autre société luxembourgeoise consistant en l'apport de 80% des parts sociales d'une société ayant son siège dans un pays membre de la Communauté Européenne, la Société demande donc expressément l'exonération du paiement du droit d'apport sur la base de l'article 4-2 de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui autorise le recouvrement du droit d'enregistrement sur la base d'un taux forfaitaire dans pareil cas.

Toutes les conditions prévues à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont ici réunies afin d'exempter l'apport des parts de Wohnungsbaugesellschaft JADE mbH du droit d'apport.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

### Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille euros (€ 6.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg. Les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, LAC/2007/26564. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007131122/5770/138.

(070151523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

### **Opportunity Fund III Property XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.373.

### *Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 octobre 2007*

Le mandat de gérant de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OPPORTUNITY FUND III PROPERTY XVIII S.à r.l

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007130524/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08820. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

**Opportunity Fund III Property V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 117.573.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 octobre 2007*

Le mandat de gérant de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OPPORTUNITY FUND III PROPERTY V S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007130523/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08822. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

**DTM Luxembourg, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 91.809.

—  
Par la présente, la société VOET & CO S.à r.l. dénonce le siège social de la société DTM LUXEMBOURG S.A. située à 19, rue de L'Industrie à L-8069 Bertrange, et ce avec effet immédiat.

Bertrange, le 26 octobre 2007.

VOET & CO S.à r.l.

L. Voet

Gérant

Référence de publication: 2007130517/1241/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ09951. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

**Invivo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.007.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den vierundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Herr Albrecht Kiesow, Apotheker, geboren am 20. März 1960 in Kassel (Deutschland), wohnhaft in D-99974 Mühlhausen, Georg-Buchner-Str. 7 (Deutschland).

Der Erschienene ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht unter der Bezeichnung INVIVO S.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Geschäftsführung und die Übernahme der unbeschränkten Haftung von Unternehmen sowie das Halten von Beteiligungen an Kapital- bzw. Personengesellschaften.

Die Gesellschaft kann jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften zeichnen, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (€ 100,-).

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfall des einzigen Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

*Vorübergehende Bestimmung*

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

*Zeichnung der Anteile*

Alle einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile wurden von Herrn Albrecht Kiesow, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Gesellschaftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendzweihundert EURO (€ 1.200,-) abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

- Albrecht Kiesow, vorgenannt, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

17, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.

Der Notar hat den Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Kompargent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Kiesow, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, LAC / 2007 / 32923. — Reçu 125 euros.

*Pr Le Receveur Francis Sandt (signé) R. Jungers.*

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 5. November 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007131014/202/114.

(070151583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

**Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.372.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 octobre 2007*

Le mandat de gérant de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., a été conduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OPPORTUNITY FUND III PROPERTY XVII S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) SA.

Signatures

Référence de publication: 2007130526/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08814. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070151147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.



**Joep Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.553.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 21 septembre 2007  
et par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 octobre 2007*

- Monsieur Hans De Graaf, administrateur de société, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.
- Monsieur Daan Den Boer a démissionné de son mandat d'administrateur.
- Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
- La société anonyme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
- La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JOEP HOLDING S.A

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007130533/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Opportunity Fund III Property VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.129.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 octobre 2007*

Le mandat de gérant de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OPPORTUNITY FUND III PROPERTY VIII S.à r.l

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007130525/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.371.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 octobre 2007*

Le mandat de gérant de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *OPPORTUNITY FUND III PROPERTY XIX S.à r.l*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007130522/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

**CEREP III Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CEREP Investment W S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.378.

In the year two thousand and seven, on the second day of August,

Before M<sup>e</sup> Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B.127.446, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Grand Duchy of Luxembourg (the «Sole Shareholder»), incorporated by a deed drawn up by M<sup>e</sup> Elvinger, prenamed, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 April 2007 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 1257, dated 25 June 2007, page 60290;

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT W S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.378 and incorporated by a deed drawn up by M<sup>e</sup> Elvinger, prenamed, on 7 July 2006 and whose articles have been published in the Mémorial under number 1902, dated 10 October 2006 page 91285 (the «Company»);

since the incorporation of the Company, the articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended on 31 May 2007 pursuant to a deed drawn by M<sup>e</sup> Elvinger, prenamed, by which Article 17 has been amended to expressly provide for the possibility of interim dividend;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Régis Galiotto, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from CEREP INVESTMENT W S.à r.l. into CEREP III EASTERN S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name CEREP III EASTERN S.à r.l.»

*Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux août,

Par-devant M<sup>e</sup> Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»), constituée suivant un acte du notaire M<sup>e</sup> Elvinger, précité, en date du 10 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») du 25 juin 2007, numéro 1257 (page 60290);

en sa capacité d'associé unique de CEREP INVESTMENT W S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.378, et constituée suivant un acte de M<sup>e</sup> Elvinger, précité, en date du 7 juillet 2006, publié au Mémorial, sous le numéro 1902 en date du 10 octobre 2006, page 91285 (la «Société»);

depuis la création de la Société, les statuts de la Société (désignés ci-après comme les «Statuts») ont été modifiés par acte du 31 mai 2007 établi par le notaire précité; acte par lequel l'article 17 des Statuts de la Société a été modifié pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires;

prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant représentant l'ensemble du capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de CEREP INVESTMENT W S.à r.l. à CEREP III EASTERN S.à r.l. et de modifier l'article 4 des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci dessus, qui devra maintenant être lu ainsi:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination CEREP III EASTERN S.à r.l.»

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.500,- Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, Relation: LAC/2007/21646. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007131470/211/84.

(070151889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

**Opportunity Fund III Property XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.389.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 octobre 2007*

Le mandat de gérant de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *OPPORTUNITY FUND III PROPERTY XXII S.à r.l*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007130519/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

### **Daur, Société Civile.**

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg E 786.

#### *Résolution*

Monsieur Bruno Dall'Arche, demeurant à F-57530 Colligny, 2, rue de la Source, (France), agissant en sa qualité de gérant de la société civile DAUR décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue St. Michel.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains, il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant de la société.»

Mondorf-les-Bains, le 24 octobre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

B. Dall'Arche

Gérant

Référence de publication: 2007130518/3206/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

### **NOSTA International S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 133.008.

#### STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den dreiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Frau Andrea Gallenkamp, geborene Voß, Kauffrau, wohnhaft in D-49076 Osnabrück, Beethovenstrasse 5.

2.- Herr Thomas Johannes Müller, dipl. Kaufmann, wohnhaft in D-49196 Bad Laer, Droste-Hülshoff-Weg 3.

Die Komparenten sub 1+2) sind hier vertreten durch Herrn Rainer Farsch, Kaufmann, wohnhaft in D-54338 Schweich, Am Weiher 6,

aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 8. Oktober 2007,

welche Vollmachten, von den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

#### **Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung NOSTA INTERNATIONAL S.à r.l. SPF.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung und die Veräusserung von Finanzanlagen unter Ausschluss jeglicher wirtschaftlicher Aktivität, gemäss den Bestimmungen des Gesetzes über die «Société de Gestion de Patrimoine Familial» vom 11. Mai 2007.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

### **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je ein hundert fünfundzwanzig euro (€ 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Frau Andrea Gallenkamp, geborene Voß, Kauffrau, wohnhaft in D-49076 Osnabrück, Beethovenstrasse 5, neunzig Anteile . . . . .	90
2.- Herr Thomas Johannes Müller, dipl. Kaufmann, wohnhaft in D-49196 Bad Laer, Droste-Hülshoff-Weg 3, zehn Anteile . . . . .	<u>10</u>
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 12.** Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.



**Art. 14.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen, sowie das Gesetz vom 11. Mai 2007.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert fünfzig Euro (€ 950,-).

#### *Generalversammlung*

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Torsten Fusenig, Kaufmann, wohnhaft in D-54290 Trier, Deworastrasse 18.

b) Die Gesellschaft wird bis zu dem Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

Für alle Verpflichtungen die über diesen Betrag hinausgehen bedarf es der vorherigen Genehmigung durch die Generalversammlung.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6868 Wecker, 7, am Scheerleck.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Farsch, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 25 octobre 2007. Relation: ECH/2007/1313. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 29. Oktober 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007131013/201/106.

(070151585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

#### **HK (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 65.738.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007130664/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09290. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(070150792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

#### **BCG Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.982.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131043/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10191. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

**Jemalabo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 84.617.

L'an deux mille sept, le dix octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JEMALABO S.A. (numéro d'identité 2001 22 28 237), avec siège social à L-3850 Schiffflange, 72-80, avenue de la Libération, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.617, constituée sous la dénomination de ELECTRICITE SCHEUER S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 427 du 16 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1318 du 24 décembre 2004 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 616 du 16 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frank Mannes, maître-électricien, demeurant à Tétange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-3850 Schiffflange, 72-80, avenue de la Libération, à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société.

2) Acceptation des démissions de Madame Catherine Trausch comme administrateur et de Monsieur Gérard Scheuer comme administrateur, respectivement administrateur-délégué de la société et décharge à leur donner.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3850 Schiffflange, 72-80, avenue de la Libération, à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons et de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Ehlang-sur-Mess.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Catherine Trausch comme administrateur et de Monsieur Gérard Scheuer comme administrateur, respectivement administrateur-délégué de la société et de leur accorder décharge de leurs fonctions.

La société est désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique, Monsieur Frank Mannes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cents euros (€ 800.-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: F. Mannes, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 17 octobre 2007, Relation: CAP/2007/2648. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ney.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 octobre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007131457/236/57.

(070151964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

---

**Odd Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.014.

Il résulte des résolutions écrites de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires que le siège social de la Société a été transféré du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130515/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08451. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Lenoir & Mernier, Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 10.919.

EXTRAIT

Les associés ont pris la décision suivante:

Le siège social de la société est établi, avec effet au 29 août 2007, à L-1630 Luxembourg 58, rue Glesener.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

*Pour LENOIR & MERNIER, LUXEMBOURG*

P. Jarlot

*Gérant*

Référence de publication: 2007130513/514/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ08036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**SPC Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 33.235.

*Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007*

L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs Messieurs Lennart Stenke, René Faltz et Thomas Felgen pour une période de six ans.

L'Assemblée a renouvelé le mandat de Commissaire aux comptes de la société LOMAC S.A. pour une durée de six ans.

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Messieurs René Faltz et Thomas Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, à L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130512/263/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Jendra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 62.209.

—  
*Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 2007*

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

Messieurs René Faltz et Thomas Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130511/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09831. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Bendick Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 54.878.

—  
*Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 2007*

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Messieurs René Faltz et Thomas Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130510/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09826. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**MFR Italy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 67.311.

—  
*Extrait des résolutions des Associés du 13 septembre 2007*

Le siège social de la société est transféré du 11, boulevard de la Foire à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007130493/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Europäische Finanzstruktur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.975.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

EUROPÄISCHE FINAZSTRUKTUR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130478/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Duran and Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.276.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2007*

L'Assemblée Générale ratifié et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2011.

Extrait sincère et conforme

DURAN AND PARTNERS S.A.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007130477/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09564. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---



**Orchid Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.225.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

ORCHID REAL ESTATE S.A.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007130476/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09566. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Crystal Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.041.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2011.

Extrait sincère et conforme

CRYSTAL IMMOBILIERE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130474/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09568. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Stanwahr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 34.354.

—  
*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 août 2007*

En date du 17 août 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Pascal Demichel, Monsieur Antoine Gilson de Rouvreur et Monsieur William de Prémourel-Higgons, en qualité de Gérants, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007130459/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09162. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070150701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Confelux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 32.489.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2007 que:

\* le mandat de l'administrateur suivant étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer:

- Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

*Pour la société*

X. Kotoula / J. P. Lozano

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007130468/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04524. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070150528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Polymer Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 127.173.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2007*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer un nouvel administrateur, à savoir:

- Monsieur Mariano Pichler, né le 10 mai 1951 à Mezzocorona (Italie), demeurant Via Ventura, 5 à I-20100 Milan (Italie).

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130469/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09577. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070150513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Cortina Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 45.950.

*Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2007*

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Messieurs René Faltz et Thomas Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130507/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Beagle Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 57.296.

*Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 2007*

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Messieurs René Faltz et Thomas Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130508/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Berber S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 75.066.

*Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 octobre 2007*

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Messieurs René Faltz et Thomas Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130509/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09823. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Jardenne Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007130489/7241/11.

(070150072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Optifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 115.053.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2011.

Extrait sincère et conforme

OPTIFIN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130473/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Lagoas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 97.658.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2008.

Extrait sincère et conforme

LAGOAS S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007130472/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09572. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Someval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 108.239.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme  
SOMEVAL S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007130471/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09573. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Stone Consulting SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.922.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130197/827/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 octobre 2007, réf. DSO-CJ00168. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070150210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**P.M. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.580.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130199/827/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 octobre 2007, réf. DSO-CJ00169. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070150208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Rivage Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 106.321.

EXTRAIT

En date du 27 septembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Johannes Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007130326/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00579. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---